

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 LES TECHNODES 78930 GUERVILLE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	159	AC	159	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 029 574	AG	4 950 565	79 009
		Fonds commercial (1)	AH	55 842 613	AI	45 920 548	9 922 065
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 698 944	AK	2 275 565	423 379
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	40 576 313	AO	24 292 738	16 283 575
		Constructions	AP	15 256 166	AQ	12 220 591	3 035 576
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	158 813 672	AS	132 954 819	25 858 853
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 648 592	AU	7 501 087	2 147 505
		Immobilisations en cours	AV	6 970 596	AW		6 970 596
		Avances et acomptes	AX	151 423	AY		151 423
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	52 295 674	CV	10 143 209	42 152 465
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	24 612	BE	15 001	9 611
		Prêts	BF	9 438	BG		9 438
		Autres immobilisations financières*	BH	165 529	BI	1 110	164 419
	TOTAL (II)		BJ	347 483 304	BK	240 275 234	107 208 071
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	35 572 982	BM	930 071	34 642 912
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	28 017 115	BS	4 143 976	23 873 139
		Marchandises	BT	3 276 881	BU	327 205	2 949 677
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	565 735	BW		565 735
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	39 182 573	BY	467 274	38 715 298
		Autres créances (3)	BZ	27 150 621	CA	2 128 718	25 021 903
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	354 065	CG		354 065	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	63 582 262	CI		63 582 262	
	TOTAL (III)	CJ	197 702 234	CK	7 997 244	189 704 990	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	545 185 538	IA	248 272 477	296 913 061	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	49 106 799	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 18.675.840.....)	DA	18 675 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	36 548 338
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	173 754
	Réserve légale (3)	DD	1 898 076
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	304 916
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	16 547 630
	Report à nouveau	DH	52 534 674
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 544 381
	Subventions d'investissement	DJ	0
	Provisions réglementées *	DK	7 183 588
	TOTAL (I)	DL	149 411 196
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 498 775
	Provisions pour charges	DQ	25 318 132
	TOTAL (III)	DR	27 816 907
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 844 571
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	36 971 096
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 519
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 483 394
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 788 895
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 562 058
Autres dettes	EA	24 890 034	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	137 391
TOTAL (IV)	EC	119 684 958	
Écarts de conversion passif*	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	296 913 061	
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	112 604 104	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>GSM</u>		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/> *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	24 210 504	FB		FC	24 210 504	
	Production vendue { biens * services *	FD	187 971 616	FE	3 683 484	FF	191 655 100	
		FG	55 860 336	FH	176 463	FI	56 036 799	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	268 042 457	FK	3 859 947	FL	271 902 403	
	Production stockée*				FM	2 495 611		
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	43 592		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 818 260		
	Autres produits (1) (11)				FQ	147 554		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	279 407 421
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 964 891	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-293 072	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	25 506 712	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-5 568 011	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	158 966 961	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 416 013	
	Salaires et traitements*					FY	21 873 252	
	Charges sociales (10)					FZ	9 781 453	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	8 443 089
							GB	11 751
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 054 242
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 536 569	
	Autres charges (12)					GE	401 704	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	256 095 556	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 311 865	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	9 002	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	108 318	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 903 764	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	144 192	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 244 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 291 956
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 180 700	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	492 300	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 673 001
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	618 956	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	23 831 505	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 17 888
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 4 554 567
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 1 306 887
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 5 879 342
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 9 485
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 2 380 103
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 797 773
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 3 187 360
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 2 691 982	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 1 519 832	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 9 459 274	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 291 587 721	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 276 043 341	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 15 544 381	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY 231 086
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 2 045 313	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 215 839	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 271 039	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Rentrées sur créances amorties		2 952	
Autres produits exceptionnels		14 936	
Produits de cessions immobilisations corporelles		1 530 703	
Produits de cessions titres de participation		3 016 538	
Profits sur subventions d'équipements		7 326	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	159	D8		D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	53 406 171	KE		KF	10 166 097	
CORPORELLES	Terrains				KG	38 652 807	KH		KI	2 329 111	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	5 871 099	KK		KL	359 972	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	1 078 348	KN		KO	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	8 437 317	KQ		KR	51 783	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	154 005 846	KT		KU	6 070 669	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	6 426 302	KW		KX	214 535	
		Matériel de transport*			KY	358 701	KZ		LA	0	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 789 420	LC		LD	43 052	
		Emballages récupérables et divers *			LE	444 550	LF		LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	7 132 699	LI		LJ	4 921 187	
	Avances et acomptes				LK	646 628	LL		LM	-495 205	
	TOTAL III				LN	224 843 716	LO		LP	13 495 104	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	45 602 944	8V		8W	6 692 731		
Autres titres immobilisés				1P	24 612	1R		1S	0		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	187 792	1U		1V	5 434		
TOTAL IV				LQ	45 815 348	LR		LS	6 698 164		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	324 065 393	ØH		ØJ	30 359 365		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ	159	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	1 136	LW	63 571 131	
CORPORELLES	Terrains				IP	-596 052	LX	1 001 657	LY	40 576 313	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	-46 646	MA	57 312	MB	6 220 404	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	1 078 348	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	-57 803	MG	589 489	MH	7 957 414	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	-3 971 645	MJ	5 234 488	MK	158 813 672	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	-411 143	MM	4 000	MN	7 047 981	MO
		Matériel de transport			IV		MP	21 926	MQ	336 775	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	13 186	MT	1 819 287	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	444 550	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	5 083 290	MZ		NA	6 970 596	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	151 423	NF	
TOTAL III				IY	0	NG	6 922 058	NH	231 416 762	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	52 295 674	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	24 612	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	18 260	2F	174 966	
	TOTAL IV				I3		NJ	18 260	NK	52 495 252	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	0	ØK	6 941 455	ØL	347 483 304	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GSM

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																			
CADRE A																													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN														
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			52 794 415			PF			353 399			PG			1 136			PH			53 146 678		
Terrains			PI			21 105 397			PJ			970 925			PK			215 960			PL			21 860 362					
Constructions			Sur sol propre			PM			5 065 689			PN			175 812			PO			57 312			PQ			5 184 188		
			Sur sol d'autrui			PR			2 527 716			PS			42 953			PT			555 341			PU			2 015 328		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			4 774 517			PW			238 011			PX			2 693			PY			5 009 835					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			131 517 428			QA			6 240 939			QB			4 803 549			QC			132 954 819					
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			4 538 365			QE			408 573			QF			4 000			QG			4 942 938		
			Matériel de transport			QH			357 765			QI			935			QJ			21 926			QK			336 775		
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			1 778 468			QM			11 543			QN			13 186			QO			1 776 825		
			Emballages récupérables et divers			QP			444 550			QR			0			QS						QT			444 550		
TOTAL III			QU			172 109 896			QV			8 089 690			QW			5 673 966			QX			174 525 619					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			224 904 311			ØP			8 443 089			ØQ			5 675 102			ØR			227 672 297					
CADRE B																													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice															
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6															
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		743		P8		P9		Q1		-743											
Terrains		Q2		857		Q3		Q4		8 560		Q5		Q6		Q7		-7 702											
Constructions		Sur sol propre		Q9		2 904		R1		R2		R3		2 953		R4		R5		R6		-49							
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		13 581		S2		S3		S4		-13 581									
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		1 536		S6		1 368		S7		S8		5 691		S9		2		T1		-2 788							
Inst. techniques mat. et outillage		T3		14 433		T4		774 487		T5		T6		155 289		T7		847 274		T8		-213 642							
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		2 147		U2		39		U3		U4		U5		U6		U7		2 186							
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		V6		V7									
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		1 392		W1		W2		W3		-1 392									
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		W9		X1		X1											
TOTAL III		X2		21 879		X3		775 894		X4		X5		187 466		X6		847 276		X7		-236 969							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL		NM		NO		NO																					
Total général (I+II+III+IV)		NP		21 879		NQ		775 894		NR		NS		187 466		NT		848 019		NU		-237 712							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		797 773		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		1 035 485		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ								-237 712							
CADRE C																													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice													
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8													
Primes de remboursement des obligations												SP				SR													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	7 421 300	797 773	1 035 485	7 183 588				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
	TOTAL I	3Z	7 421 300	797 773	1 035 485	7 183 588				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 259 859	4B	743 000	4C	117 084	4D	1 885 775	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 069 443	4Y	832 792	4Z	444 623	5A	5 457 612	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	15 999 775	5W	6 846 424	5X	2 372 678	5Y	20 473 521	
TOTAL II	5Z	22 329 076	TV	8 422 216	TW	2 934 385	TX	27 816 907		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
		- corporelles	6E	2 441 357	6F	11 751	6G	9 492	6H	2 443 616
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05				
		- titres de participation	9U	5 307 509	9V	4 856 700	9W	21 000	9X	10 143 209
	- autres immobilisations financières (1) *	06	16 111	07	0	08	09	16 111		
	Sur stocks et en cours	6N	3 856 866	6P	2 889 082	6R	1 344 697	6S	5 401 252	
	Sur comptes clients	6T	653 741	6U	120 010	6V	306 477	6W	467 274	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	5 982 568	6Y	369 150	6Z	4 223 000	7A	2 128 718	
	TOTAL III	7B	18 258 152	TY	8 246 694	TZ	5 904 666	UA	20 600 180	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	48 008 529	UB	17 466 683	UC	9 874 536	UD	55 600 676	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	7 602 563	UF	4 547 221					
	- financières	UG	5 180 700	UH	4 244 000					
	- exceptionnelles	UJ	797 773	UK	1 066 485					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GSM				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	9 438	UR	0	US	9 438			
	Autres immobilisations financières		UT	165 529	UV	0	UW	165 529			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	558 767		558 767					
	Autres créances clients		UX	38 623 805		38 623 805					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 901		3 901					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	16 935		16 935					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 647 115		6 647 115				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	0		0				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	19 580 307		19 580 307					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	902 362		902 362					
	Charges constatées d'avance		VS	63 582 262		14 475 462		49 106 799			
	TOTAUX			VT	130 090 421	VU	80 808 656	VV	49 281 765		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	94 571		94 571					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 750 000		500 000		1 250 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40 483 394		40 483 394						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 640 018		6 640 018						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 995 851		3 995 851						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	215 194		215 194					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 937 832		1 937 832					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 562 058		2 562 058						
Groupe et associés (2)		VI	36 971 096		36 971 096						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 890 034		19 066 699		5 823 335				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	137 391		137 391						
TOTAUX			VY	119 677 438	VZ	112 604 104		7 073 335			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	500 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : GSM						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	15 544 381					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB	0					
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WE	339 103	XE		379 925		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	40 822	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
Amendes et pénalités						WI	5 566 906	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	5 576 391	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						WJ	9 485	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	0	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						XY				I7	9 459 274	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		
Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- imposées au taux de 0 %					ZN	2 936 237
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						- Plus-values nettes à court terme					WN	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)						SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8	231 183	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)						Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						TOTAL I					WR	34 127 891
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	295 077					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	4 252 128					
Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 0 %					WH	0
Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 19 %					WP	
Plus-values nettes à long terme						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
Plus-values nettes à long terme						- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	95 188	XA		1 808 569		
Produit net des actions et parts d'intérêts :						ZX						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZY						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XD	0					
Majoration d'amortissement*						XF						
Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)						K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2		
Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)						L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)						ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			1F		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)						PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC		
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)						L5	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA		
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)						XC	Zone de développement prioritaire rurale (art. 44 septdecies)			PB		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)						X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	357 652	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)						YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)						YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD		
Créance dérogée par le report en arrière de déficit						ZI						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	27 414 465			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						déficit (II moins I)		XJ	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	27 414 465		XO			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GSM

N° SIRET : 57216565201153

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	15 544 381	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	18 583 510	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7		
TOTAL I			E 3	34 127 891	
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4		
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	6 713 426	
Plus-values nettes à long terme	}	• imposées au taux de 19 %	E Y		
		• imposées au taux de 15 %	E 6		
		• imposées au taux de 0 %	E Z	0	
		• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7		
		• imputées sur les déficits antérieurs	E 8		
		• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9		
III - RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	F 1	6 713 426
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	27 414 465		
	Déficit (II-I)	F 3		0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	27 414 465		
	Déficit	F 9		0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
Provisions pour risques divers			8X	143 000 8Y
Provision pour charges de retraite			8Z	692 817 9A 282 776
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
Provision Stocks - Rotation lente			9D	2 760 072 9E 2 196 826
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
Participation des salariés			9K	1 566 394 9L 1 395 424
Contribution sociale de solidarité (Organic)			9M	404 623 9N 377 102
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	5 566 906 YO 4 252 128
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : GSM

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	-2 936 237
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>GSM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	31 588 755	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	20 945 919		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG	52 534 674					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	52 534 674					
	TOTAL I	0F	52 534 674	TOTAL II								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	30 808 014
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	10 562 764			XQ	24 402 388		
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 281 327
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 993 803
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	422 241			ST	97 481 429		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	158 966 961
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 870 986
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	4 545 027			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	6 416 013
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	55 053 708
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	36 439 201
DIVERS	Montant brut des salaires *										0B	21 155 772
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,80 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	27 414 465	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	-2 936 237			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	300			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	81530439900026						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GSM

N° SIRET : 57216565201153

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	-2 936 237
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieures : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	-2 936 237
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		27 414 465	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		27 414 465	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	2952002	766 675			766 675
	2	Carrières	12 725			12 725
	3	Agencements, aménagements t	165 062		161 674	3 388
	4	Agencements, aménagements t	57 195		54 286	2 909
	5	Constructions	57 312		57 312	0
	6	Bâtiments, agencements et a	2 693		2 693	0
	7	Installations techniques	3 438 343		3 341 983	96 360
	8	Matériel et outillage	1 796 145		1 461 566	334 579
	9	Installations générales	4 000		4 000	0
	10	Matériel bureau	10 746		10 746	0
	11	Mobilier	2 440		2 440	0
	12	Matériel transport	21 926		21 926	0

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	849 699	83 024	83 024			
	2	110 504	97 779	97 779			
	3	11 921	8 533	8 533			
	4	3 167	258	258			
	5	26 279	26 279	26 279			
	6		0				
	7	6 737	-89 623	-89 623			
	8	468 500	133 921	133 921			
	9		0				
	10		0				
	11	41	41	41			
	12		0				
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				21 000	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				4 883 765	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨				282 613		-2 936 237	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A
1/1

Désignation
GSM

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Construction sur sol d'	Date acquis.	586 796			22 401				
	Autr. amort.	555 341	31 455	53 856					
				22 401					
Logiciel	Date acquis.	1 136							
	Autr. amort.	1 136	0						
				0					
Titres de participation	Date acquis.	20/03/2020	1 090 010					1 926 528	
	Autr. amort.		1 090 010	3 016 538					
				1 926 528					
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								
	Date acquis.								
	Autr. amort.								

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : GSM					Néant <input type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : GSMNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GSM	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------------	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GSM										Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le :01/01/2019..... et clos le :31/12/2019.....										Durée en nombre de mois		12		
DECLARATION DES EFFECTIFS														
Effectifs moyens du personnel										YP	582			
Dont apprentis										YF	4			
Dont handicapés										YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	271 902 403			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT				
TOTAL 1										OX	271 902 403			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	147 554			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE				
Subventions d'exploitation reçues										OF	43 592			
Variation positive des stocks										OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	211 673			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT				
TOTAL 2										OM	402 819			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Achats										ON	48 471 604			
Variation négative des stocks										OQ	-8 356 694			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	134 564 573			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	13 839 624			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	2 286 399			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	401 704			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY				
TOTAL 3										OJ	191 207 210			
IV Valeur ajoutée produite														
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	81 098 012	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.														
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX				
Effectifs au sens de la CVAE										EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX				
Période de référence										GY	/ /			
Date de cessation										HR	/ /			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019 N° SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GSM

ADRESSE (voie) 0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL 78930 VILLE GUERVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 245 056

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CEMENTS FRANCAIS

N° SIREN (si société établie en France) 599800885 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 1 245 055

Adresse : N° Voie LES TECHNODES

Code Postal 78930 Commune GUERVILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
4

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GSM

ADRESSE (voie)

0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL

78930

VILLE

GUERVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

31

Forme juridique

SAS

Dénomination

SEAPM

N° SIREN (si société établie en France)

482741295

% de détention

56,40

Adresse :

N° 49

Voie

AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

Code Postal

77215

Commune

AVON

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

FRAIMBOIS

N° SIREN (si société établie en France)

417497849

% de détention

50,00

Adresse :

N°

Voie

PONT DE FRAIMBOIS

Code Postal

54300

Commune

MONCEL LES LUNEVILLE

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

ELDA

N° SIREN (si société établie en France)

756800587

% de détention

100,00

Adresse :

N° 26

Voie

AVENUE DES ERABLES

Code Postal

54180

Commune

HEILLECOURT

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

GRANULATS DE LA DRÔME

N° SIREN (si société établie en France)

439251661

% de détention

100,00

Adresse :

N°

Voie

ZAC DU MAS DE GRILLE

Code Postal

34430

Commune

SAINT JEAN DE VEDAS

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

LES CALCAIRES GIRONDINS

N° SIREN (si société établie en France)

434997409

% de détention

50,00

Adresse :

N° 18

Voie

AVENUE RENE CASSAGNE

Code Postal

33150

Commune

CENON

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOCIETE PARISIENNE DE SABLIERES

N° SIREN (si société établie en France)

304046980

% de détention

50,00

Adresse :

N° 101

Voie

RUE GRANDE

Code Postal

27106

Commune

VAL DE REUIL

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

DRAGAGES ET CARRIERES

N° SIREN (si société établie en France)

341711125

% de détention

50,00

Adresse :

N°

Voie

ZI SUD

Code Postal

71380

Commune

EPERVANS

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

DIJON BETON

N° SIREN (si société établie en France)

016550865

% de détention

15,00

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE GRAY

Code Postal

21850

Commune

SAINT APPOLINAIRE

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
4

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GSM

ADRESSE (voie)

0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL

78930

VILLE

GUERVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

31

Forme juridique

SCI

Dénomination

DES GRANETS

N° SIREN (si société établie en France)

352593305

% de détention

33,33

Adresse :

N°

Voie

RUE DUMONT D'URVILLE

Code Postal

80410

Commune

CAYEUX SUR MER

Pays

Forme juridique

SCEA

Dénomination

DE L'AVESNOIS

N° SIREN (si société établie en France)

327060687

% de détention

40,00

Adresse :

N°

Voie

RUE MODESTE GOULET

Code Postal

51100

Commune

REIMS

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

LES CALCAIRES SUD CHARENTES

N° SIREN (si société établie en France)

423495993

% de détention

34,00

Adresse :

N°

Voie

CHAMBLANC

Code Postal

16370

Commune

CHERVES RICHEMONT

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE BALLOY

N° SIREN (si société établie en France)

429313984

% de détention

100,00

Adresse :

N°

Voie

AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT

Code Postal

77215

Commune

AVON

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

DU COLOMBIER

N° SIREN (si société établie en France)

437900616

% de détention

63,00

Adresse :

N°

Voie

RUE DU VERSAULT

Code Postal

94150

Commune

RUNGIS

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

LES GRAVES DE L'ESTUAIRE

N° SIREN (si société établie en France)

368500773

% de détention

50,00

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DU PORT PETROLIER

Code Postal

76600

Commune

LE HAVRE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

STINKAL

N° SIREN (si société établie en France)

402036297

% de détention

35,00

Adresse :

N°

Voie

RUE FERQUES

Code Postal

62250

Commune

MARQUISE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

FONCIERE DE LA PETITE SEINE

N° SIREN (si société établie en France)

435348107

% de détention

42,25

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE DONNEMARIE EN MONTOIS

Code Postal

77480

Commune

SAINT SAUVEUR LES BRAY

Pays

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

3
4

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GSM

ADRESSE (voie)

0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL

78930

VILLE

GUERVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

31

Forme juridique

SA

Dénomination

SOCIETE DES CALCAIRES LORRAINS

N° SIREN (si société établie en France)

442666533

% de détention

49,92

Adresse :

N°

Voie

AVENUE DES ERABLES

Code Postal

54180

Commune

HEILLECOURT

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

GRANULATS OUEST

N° SIREN (si société établie en France)

414885863

% de détention

100,00

Adresse :

N°

3

Voie

RUE DU CHARRON

Code Postal

44804

Commune

SAINT HERBLAIN

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

EURARCO

N° SIREN (si société établie en France)

783794365

% de détention

64,99

Adresse :

N°

Voie

SAINT FIRMIN

Code Postal

80550

Commune

LE CROTOY

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

LES QUATRE TERMES

N° SIREN (si société établie en France)

502603590

% de détention

50,00

Adresse :

N°

Voie

CHEMIN SAINT JEAN

Code Postal

13000

Commune

SALON DE PROVENCE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

LES SABLES DE MEZIERES

N° SIREN (si société établie en France)

440181758

% de détention

50,00

Adresse :

N°

Voie

LA BALLASTIERE

Code Postal

37700

Commune

SAINT PIERRE DES CORPS

Pays

Forme juridique

SNC

Dénomination

SODRAMARIS

N° SIREN (si société établie en France)

524527884

% de détention

100,00

Adresse :

N°

Voie

HANGAR N°1

Code Postal

17000

Commune

LA ROCHELLE

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

BACHANT

N° SIREN (si société établie en France)

322557232

% de détention

80,00

Adresse :

N°

Voie

LES TECHNODES

Code Postal

78930

Commune

GUERVILLE

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

DE BARBEAU

N° SIREN (si société établie en France)

450422563

% de détention

49,00

Adresse :

N°

Voie

SAINT SAUVEUR LES BRAY

Code Postal

77480

Commune

BRAY SUR SEINE

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GSM

ADRESSE (voie)

0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL

78930

VILLE

GUERVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

31

Forme juridique

SAS

Dénomination D T M

N° SIREN (si société établie en France) 304516420

% de détention 83,33

Adresse :

N°

Voie

HANGAR N°1

Code Postal 17000

Commune

LA ROCHELLE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination LES DRAGAGES DU PONT DE SAINT LEGER

N° SIREN (si société établie en France) 782208086

% de détention 60,00

Adresse :

N°

Voie

MONICAN - RD 642

Code Postal 47160

Commune

DAMAZAN

Pays

Forme juridique

GIE

Dénomination GM

N° SIREN (si société établie en France) 384232237

% de détention 63,00

Adresse :

N°

Voie

LES TECHNODES

Code Postal 78930

Commune

GUERVILLE

Pays

Forme juridique

GIE

Dénomination MANCHE EST

N° SIREN (si société établie en France) 420007692

% de détention 20,00

Adresse :

N°

Voie

Z.I. ZONE BLEUE

Code Postal 76370

Commune

ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination LES CALCAIRES DE TAPONNAT

N° SIREN (si société établie en France) 479837536

% de détention 50,00

Adresse :

N°

Voie

CHAMPBLANC

Code Postal 16370

Commune

CHERVES RICHEMONT

Pays

Forme juridique

GIE

Dénomination GRANULATS MARINS DE NORMANDIE

N° SIREN (si société établie en France) 408586550

% de détention 11,05

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE L'ESTUAIRE

Code Postal 76600

Commune

LE HAVRE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination GRANULATS DE LAHONTAN

N° SIREN (si société établie en France) 828703710

% de détention 51,00

Adresse :

N°

Voie

LES TECHNODES

Code Postal 78930

Commune

GUERVILLE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
GSM	LES TECHNODES CS 20001 78930 GUERVILLE
SIRET	5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2017
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS HEIDELBERGCEMENT FRANCE LES TECHNODES 78931 GUERVILLE CEDEX	
SIRET	8 1 5 3 0 4 3 9 9 0 0 0 2 6

B ACTIVITE	
Activités exercées	Exploitation de gravières et de sablière
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %	27 414 465	Bénéfice imposable à 28 %
	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit
			0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 15 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	
Tél :	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

GSM

31/12/2019

Adresse

0000 LES TECHNODES

78930 GUERVILLE

Numéro SIRET

57216565201153

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	0
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	0
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j < 150 000 € indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise	GSM	31/12/2019
Adresse	0000 LES TECHNODES 78930 GUERVILLE	
Numéro SIRET	57216565201153	

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	0
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	0
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

GSM

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	Montant des sommes versées :						
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	